

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018



Date de la convocation : 20/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Espace Saint Germain** : Signature d'un avenant avec la SCCV VIENNE SAINT GERMAIN – bâtiment APOLLO

Rapporteur : Martine FAITA

Par délibération du 30 mai 2013, le Conseil communautaire a approuvé la cession du terrain d'assiette du bâtiment "ERIDAN" situé à l'espace Saint Germain, à la SCCV Vienne Saint Germain, afin de réaliser une opération tertiaire « APOLLO ». Une promesse de vente a alors été signée le 26 février 2014.

Or, la commercialisation du bâtiment par la SCCV Saint Germain étant toujours en cours, la régularisation de l'acte de vente n'a pu intervenir dans les délais initiaux.

En conséquence, il convient de proroger par avenant la promesse de vente entre Vienne Condrieu Agglomération et la SCCV Saint Germain, jusqu'au 31 décembre 2018. Les autres conditions restent inchangées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L 2211, L. 2221-1 et L. 3211-14,

VU la délibération n°13-70 du 30 mai 2013 du Conseil Communautaire approuvant le protocole d'accord relatif au site ERIDAN et la cession du terrain d'assiette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant portant sur la prorogation de la promesse de vente entre Vienne Condrieu Agglomération et la SCCV Vienne Saint Germain, jusqu'au 31 décembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le 30 MARS 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS